



Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche

Direction des études

Adoption par le Comité de direction :

9 avril 2024

La Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche a été rédigée par :
Nathalie Nicole Bouchard, conseillère pédagogique à la recherche.

En collaboration avec le Comité de gestion des données de recherche :
Laetitia Le Clech, bibliothécaire et conseillère pédagogique ;
Amélie Gadbois, chercheuse et enseignante en Soins infirmiers ;
Véronique Gosselin, chercheuse et enseignante en Sciences humaines ;
Samia Plante, directrice adjointe à l'enseignement et aux programmes, à la Direction des études ;
Christine Rodrigue, archiviste à la Direction des études ;
Pierre Segaud, analyste spécialisé en informatique à la Direction des technologies de l'information ;
Catherine Viens, conseillère pédagogique en technopédagogie à la Direction des études.

La *Stratégie de gestion des données de recherche* a été approuvée par le Comité d'éthique de la recherche (CER) du Cégep de Granby le 9 avril 2024.

Remarque : Pour élaborer cette stratégie, le comité s'est inspiré des documents mis au point par la Fédération des cégeps et l'Alliance de recherche numérique du Canada, de la *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche* (2021), ainsi que des *Stratégies institutionnelles de gestion des données de recherche* du Cégep de Jonquière, du Cégep de Chicoutimi et du Cégep Édouard-Montpetit.

Table des matières

1. Préambule	3
2. Sigles et acronymes.....	5
3. Définitions	6
4. Comité sur la gestion de données de recherche.....	10
4.1 Mandat du comité.....	11
5. Objectifs de la Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche	12
6. Valeurs et postulats fondamentaux	12
6.1 La reconnaissance de l'importance des données de recherche	12
6.2 La formation et la sensibilisation	13
6.3 L'évolution des pratiques	13
7. Composantes de la Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche	13
7.1 L'officialisation et l'uniformisation des pratiques	13
7.2 La sensibilisation et l'accompagnement.....	14
7.3 La formation	15
7.4 L'évaluation continue de la capacité et des pratiques institutionnelles	15
8. Questions ou commentaires	16
9. Médiagraphie	16
ANNEXE - Feuille de route - Stratégie institutionnelle de GDR	16

1. Préambule

La *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*¹ est une politique commune des trois organismes de recherche fédéraux : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Ces organismes de financement appuient la recherche, la formation en recherche, le transfert des connaissances et l'innovation dans l'ensemble du pays. Ils s'attendent à ce que la recherche qu'ils financent respecte « les normes professionnelles et disciplinaires les plus rigoureuses », qu'elle soit menée « d'une manière éthique et qu'elle fasse bon usage des fonds publics, que les expériences et les études soient généralisables, et que les résultats de la recherche soient aussi accessibles que possible »².

La présente stratégie répond aux exigences des organismes de recherche fédéraux et provinciaux qui octroient des subventions de recherche, ainsi qu'à la plus récente version de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC 2) (2022)³, du *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche* (2021)⁴ et de la *Politique sur la conduite responsable en recherche* (2022) des Fonds de recherche du Québec⁵.

À titre d'établissement postsecondaire admissible à l'administration des subventions de recherche des trois organismes subventionnaires fédéraux, le Cégep de Granby se dote d'une *Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche*. Cette stratégie vise à créer un environnement dans lequel les données de recherche et leur gestion sont valorisées. Elle s'inscrit dans la tendance observée, à compter des années 2000, vers les données ouvertes, soit le partage d'informations et de données de recherche dont la diffusion est d'intérêt public, dans une visée d'avancement des connaissances et de reproductibilité des résultats de recherche⁶.

La recherche de connaissances est une quête fondamentalement humaine. Elle s'inscrit naturellement dans la volonté de comprendre et d'améliorer le monde dans lequel nous vivons.⁷ En favorisant les activités de recherche, le Cégep de Granby initie ses étudiantes et étudiants à la démarche scientifique, améliore la qualité de l'enseignement, augmente le rayonnement du collège, reconnaît l'expertise et les compétences de ses chercheuses et chercheurs et soutient leur développement professionnel. Les activités de recherche s'avèrent également un atout précieux pour améliorer la qualité des programmes d'études et des services offerts à la population étudiante, aux entreprises et à la communauté. Ainsi, le Cégep de Granby soutient des projets de recherche dans des domaines divers, dont ceux qui sont ancrés dans des réalités locales ou régionales ou qui savent répondre aux besoins de la collectivité. Cependant, la recherche implique également des devoirs et des responsabilités.

¹ Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*, 2021.

² *Ibid.*, 2021, p. 1.

³ IRSC, CRSNG et CRSH, *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC 2), 2022, 317 p.

⁴ IRSC, CRSNG et CRSH, *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche*, 2021, 21 p.

⁵ Fonds de recherche du Québec, *Politique sur la conduite responsable en recherche*, 2022, 36 p.

⁶ Association francophone pour le savoir (ACFAS), *Données ouvertes – Document de réflexion*, 2017, p. 3 et 17.

⁷ Inspiré de : IRSC, CRSNG et CRSH, EPTC 2, 2022, p. 4.

« L'engagement des chercheurs à contribuer à l'avancement des connaissances comporte le devoir de faire de la recherche de façon judicieuse et honnête, de produire des analyses rigoureuses, de veiller à la diffusion des résultats de la recherche et de respecter les normes professionnelles. Les établissements ont la responsabilité correspondante de soutenir les efforts déployés par les chercheurs pour défendre la liberté académique et imposer le respect des normes éthiques, scientifiques et professionnelles de haut niveau. »⁸

Certes, la recherche fait progresser le savoir, produit de nouvelles connaissances et accélère le progrès scientifique et l'innovation. La gestion des données de recherche a l'avantage de faciliter la reproduction et la validation des résultats de la recherche, de permettre la réutilisation des données pour développer de nouveaux savoirs et éviter la répétition (souvent coûteuse) de collectes de données. Comme le précisent les trois Conseils : « Elle est essentielle à la capacité des chercheurs canadiens de conserver et d'utiliser en toute sécurité leurs données de recherche tout au long de leurs projets de recherche, de réutiliser leurs données au cours de leur carrière et, le cas échéant, de les partager. »⁹ Le Cégep de Granby reconnaît l'importance d'assurer la saine gestion des données de recherche et souhaite favoriser la collaboration entre les chercheuses et chercheurs, ainsi que le respect des règles éthiques et de l'intégrité des données de recherche.

La présente stratégie préconise une approche axée sur la sensibilisation, la formation et la valorisation. En ce sens, elle repose sur des actions concrètes, prend essentiellement une forme collaborative et vise à faire face aux défis relatifs à la gestion des données de recherche. Elle s'adresse aux chercheuses et chercheurs, à la communauté étudiante, ainsi qu'à toutes les personnes impliquées en recherche, en éthique et en conduite responsable. Elle vise ceux et celles qui ont une responsabilité dans la mise en place des bonnes pratiques en matière de gestion des données de recherche au Cégep de Granby, notamment : le Conseil d'administration, la Direction générale, des communications et des affaires corporatives, la Direction des ressources informationnelles, la Direction des études, la Direction des technologies de l'information, en plus des chercheuses, des chercheurs et de la communauté étudiante.

⁸ *Ibid.*, p. 4-5.

⁹ IRSC, CRSNG et CRSH, *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche – Foire aux questions*, 2021.

2. Sigles et acronymes

Voici la liste des principaux sigles et acronymes utilisés dans le cadre de la *Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche*.

ARC : Association pour la recherche au collégial.

CER : Comité d'éthique de la recherche.

CDC : Centre de documentation collégiale.

CRR : Conduite responsable en recherche.

CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

EPTC 2 : *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains.*

FRQ : Fonds de recherche du Québec.

GDR : Gestion des données de recherche.

IRSC : Instituts de recherche en santé du Canada.

MES : Ministère de l'Enseignement supérieur.

MEIE : Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

PCAP : Propriété, contrôle, accès et possession des Premières Nations.

PGD : Plan de gestion des données.

REBICQ : Regroupement des bibliothèques collégiales.

Synchronex : Réseau des centres collégiaux de transfert de technologies et de pratiques sociales novatrices du Québec.

3. Définitions

Les définitions suivantes permettent de mieux comprendre les concepts de base en gestion des données de recherche et leurs nuances. Elles proviennent, pour la plupart, de la *Foire aux questions* produite par les organismes subventionnaires fédéraux pour accompagner la *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*¹⁰.

CARE : « Principes pour la gouvernance des données autochtones (avantage collectif, pouvoir de contrôle, responsabilité et éthique), qui reflètent le rôle crucial des données pour faire progresser l'innovation et l'autodétermination des Autochtones. »

Chercheuse, chercheur : « Personne qui mène des activités de recherche. Il peut s'agir d'un chercheur principal ou d'une chercheuse principale, dont l'une des fonctions premières consiste à diriger la réalisation d'un projet ou d'un cochercheur ou d'une cochercheuse. »¹¹

Conduite responsable en recherche (CRR) : « Comportement attendu des chercheurs et chercheuses, des étudiants et étudiantes, du personnel de recherche et des gestionnaires de fonds, alors qu'ils mènent des activités de recherche guidées par des valeurs et des pratiques exemplaires et en conformité avec les normes applicables à celles-ci. »¹²

Dépôt de données : « Le dépôt de données se rapporte au moment où les données de recherche recueillies dans le cadre d'un projet de recherche sont transférées à un organe de stockage de données de recherche. Celui-ci devrait contenir des politiques facilement accessibles décrivant les licences de dépôt et d'utilisation, le contrôle de l'accès, les procédures de conservation, les pratiques de stockage et de sauvegarde et les plans de durabilité et de succession. Le dépôt de données de recherche dans les dépôts appropriés appuie la conservation permanente des données et, s'il y a lieu, l'accès aux données. Idéalement, le dépôt de données comprendra la documentation à l'appui, le code source, le logiciel, les métadonnées et tout autre matériel offrant des renseignements additionnels sur les données et le contexte dans lequel elles ont été recueillies et utilisées pour étayer le projet de recherche. Ces renseignements additionnels simplifient la conservation, la *découvrabilité*, l'accessibilité et la réutilisation des données. [...] »

Comme les chercheuses et chercheurs universitaires, ceux du collégial devraient avoir accès à un dépôt institutionnel. « Il est toujours conseillé qu'ils déposent les données dans leur dépôt institutionnel, en particulier lorsqu'il s'agit d'assurer la conservation à long terme de ce matériel. [...] En plus de leur dépôt institutionnel, les chercheuses et chercheurs doivent verser leurs données dans des dépôts thématiques [...]. De manière générale, les dépôts propres à une discipline représentent la meilleure option pour veiller à ce que les chercheurs d'une discipline précise trouvent les données, rehaussant ainsi l'incidence de la recherche. Les dépôts propres à une discipline permettent aux chercheurs d'héberger leurs données dans une

¹⁰ La plupart des définitions proviennent de la source suivante : IRSC, CRSNG et CRSH, *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche – Foire aux questions*, *ibid.* Dans le cas contraire, une autre source sera indiquée.

¹¹ Fonds de recherche du Québec, *Politique sur la conduite responsable en recherche*, 2022, p. 7.

¹² *Ibid.*, p. 7.

ressource sur mesure pour le type de contenu propre à leur travail. De nombreux éditeurs de revues recommanderont les dépôts qui conviennent le mieux aux types précis de données de recherche, que les données soient publiées dans leur revue ou dans une autre. »

Données de recherche : « Données qui sont utilisées en tant que sources principales à l'appui d'une enquête technique ou scientifique, d'une recherche, de travaux d'érudition ou de pratiques créatives et qui sont utilisées comme éléments de preuve dans un processus de recherche ou qui sont communément acceptées au sein de la communauté de recherche comme nécessaires pour valider les conclusions et les résultats de recherche. Les données de recherche peuvent être des données expérimentales, des données d'observation, des données opérationnelles, des données de tierces parties, des données du secteur public, des données de surveillance, des données traitées ou des données réaffectées. La définition des données de recherche pertinentes est très souvent contextuelle et la détermination de ce qui compte comme tel devrait être guidée par les normes disciplinaires. »

Données ouvertes : « C'est une donnée numérique (non confidentielle) dont l'accès et l'usage sont laissés libres aux usagers. Elle peut être d'origine publique ou privée, produite notamment par une collectivité, un service public ou une entreprise. Elle est diffusée de manière structurée selon une méthode et une licence ouverte garantissant son libre accès et sa réutilisation par tous, sans restriction technique, juridique ou financière. [...] L'ouverture des données s'inscrit dans une tendance qui considère l'information comme un bien commun dont la diffusion est d'intérêt public. Les données ouvertes s'inscrivent aussi dans une démarche plus vaste de transparence, de participation des citoyens et d'avancement des connaissances. Les données ouvertes peuvent concerner les données du secteur public. Elles peuvent aussi être des données issues d'instituts de recherche scientifique publics (ou privés bénéficiant de financements publics, ou souhaitant volontairement ouvrir et partager leurs données), et accompagnent souvent des résultats de recherche eux-mêmes en libre diffusion. »¹³

Éthique de la recherche : « Toute activité de recherche doit se faire dans le respect des normes d'éthique de la recherche, telles que celles décrites dans l'*Énoncé de politique des trois Conseils*, dans les *Standards d'éthique* du FRQS ou dans la *Politique d'éthique et d'intégrité scientifique* du FRQNT. Ces normes se préoccupent principalement de l'agir des personnes qui mènent des activités de recherche, d'un point de vue déontologique, en ce qui a trait au respect et à la protection des participants à la recherche et des animaux. Au Québec, les comités d'éthique de la recherche (CÉR) et les comités de protection des animaux veillent respectivement à l'application de ces normes dans les projets ayant recours à des participants humains ou des animaux. »¹⁴

Étudiant et étudiante : « Toute personne inscrite dans un établissement dans le but d'obtenir un diplôme ou une reconnaissance académique qui engage des activités de recherche. Il peut s'agir d'un étudiant ou d'une étudiante du milieu collégial, de 1^{er}, de 2^e ou de 3^e cycle universitaire, mais aussi d'un ou d'une stagiaire postdoctorale dans certains contextes. »¹⁵

¹³ ACFAS, *op. cit.*, 2017, p. 3.

¹⁴ Fonds de recherche du Québec, *op. cit.*, 2022, p. 8.

¹⁵ *Ibid.*

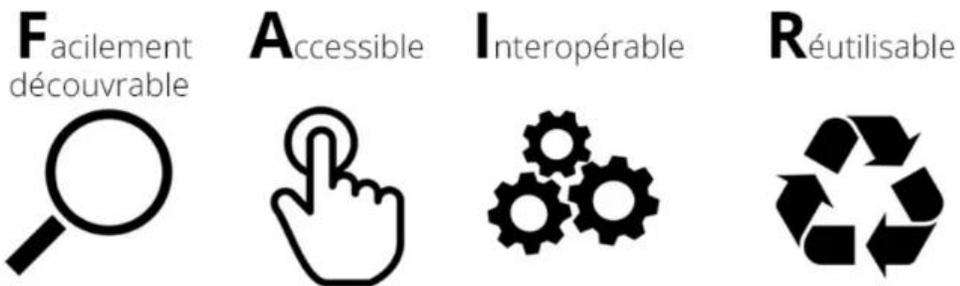


Schéma des Fonds de recherche du Québec, *Gestion des données de recherche*, 2024.
<https://frq.gouv.qc.ca/gestion-des-donnees/>

FAIR : « Les principes FAIR pour la gestion et l'intendance des données scientifiques constituent une pratique exemplaire internationale pour améliorer la récupération, l'accessibilité, la compatibilité et la réutilisation des biens numériques. »

- **Récupérable** ou **facilement découvrable** : la première étape de la (ré)utilisation des données consiste à les trouver. Les métadonnées et les données doivent être faciles à trouver, tant pour les humains que pour les ordinateurs. Les métadonnées lisibles par machine sont essentielles pour la découverte automatique des ensembles de données et des services.
- **Accessible** : une fois que l'utilisateur a trouvé les données requises, il doit savoir comment y accéder, éventuellement par une authentification et une autorisation.
- **Compatible** ou **interopérable** : les données doivent généralement être intégrées à d'autres données. En outre, les données doivent être interopérables et capables de fonctionner avec des applications (y compris les logiciels et le matériel informatique) ou des flux de travail pour l'analyse, le stockage et le traitement.
- **Réutilisable** : l'objectif ultime de FAIR est d'optimiser la réutilisation des données. Pour y parvenir, les métadonnées et les données doivent être bien décrites afin qu'elles puissent être reproduites et (ou) combinées dans différents contextes. »

Gestion des données de recherche (GDR) : « La gestion des données de recherche désigne les processus appliqués tout au long du cycle de vie d'un projet de recherche pour guider la collecte, la documentation, le stockage, le partage et la conservation des données de recherche. La gestion des données devrait être exercée pendant toute la durée de vie des données, notamment la planification de l'enquête, la réalisation de la recherche, la sauvegarde des données au fur et à mesure qu'elles sont créées et utilisées, la diffusion des données et la conservation à long terme des données, une fois l'enquête terminée. »

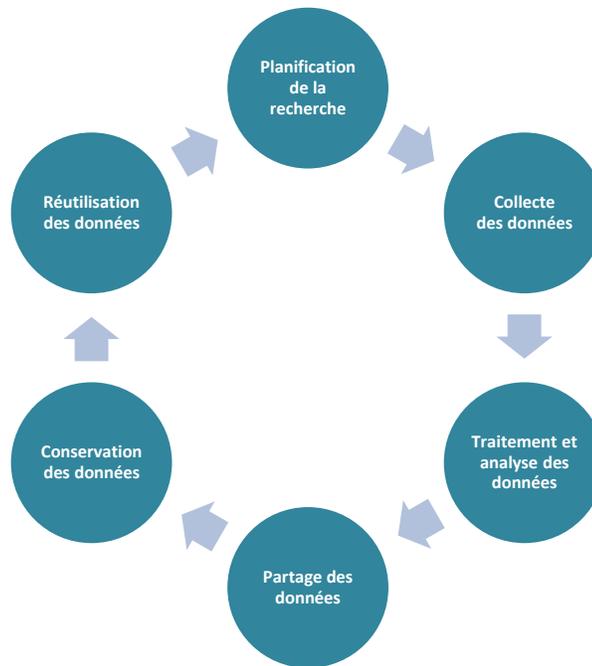


Schéma adapté par Isabelle Laplante, du Centre de documentation collégial : UK Data Service, *Research data lifecycle*, 2018.

Métadonnées : « Des « données sur les données ». Sans métadonnées associées, les données sont pratiquement inutiles – ou pire, si leur utilisation conduit à des conclusions incorrectes ou trompeuses. Les métadonnées sont des informations structurées décrivant l'objet de données ou la ressource. Les données doivent être décrites de manière suffisamment détaillée pour que des personnes autres que les auteurs des données puissent comprendre et faire un usage complet et valide des données sans qu'il soit nécessaire de contacter les producteurs de données d'origine pour obtenir des informations supplémentaires ou des données associées supplémentaires. [...] Les métadonnées sont essentielles à la préservation numérique, car elles garantissent que les données et les formats numériques restent accessibles et utilisables à long terme. La documentation et les métadonnées doivent être conformes aux normes ouvertes communément acceptées. »¹⁶

« Les normes en matière de traitement des métadonnées [...] sont diverses, mais les métadonnées indiquent généralement qui a créé les données et à quel moment, et varient dans l'ensemble des disciplines, et comprennent des renseignements sur la façon dont les données ont été créées, leur qualité, leur exactitude et leur précision, ainsi que d'autres caractéristiques nécessaires pour permettre la découverte, la compréhension et la réutilisation. »

¹⁶ Traduction de: Research Data Canada, *Guidelines for the deposit of research data in Canada*, 2015, p. 5.

PCAP : « Les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession affirment que les Premières Nations ont le contrôle des principes de collecte de données, et qu'elles possèdent et contrôlent la manière dont ces informations peuvent être utilisées. Ces principes déterminent comment les données et les informations des Premières Nations seront collectées, protégées, utilisées ou partagées. »¹⁷

Plan de gestion de données (PGD) : « Un plan de gestion des données est un document évolutif – généralement lié à un projet ou à programme de recherche – qui consiste en des pratiques, des processus et des stratégies rattachés à un ensemble de sujets particuliers touchant la gestion et la conversation des données. Il doit être modifié tout au long d'un projet de recherche pour refléter les changements dans la conception du projet, les méthodes ou d'autres considérations. Les plans de gestion des données aident les chercheuses et chercheurs à préciser la façon dont ils entendent gérer les données. [...] les plans de gestion des données comprennent généralement des sections sur la collecte de données, le stockage et la sauvegarde de données, la sécurité des données, la conservation des données, le partage et la réutilisation des données (le cas échéant), et les rôles et responsabilités au sein de l'équipe de recherche pour la gestion des données. Ils devraient également décrire les obligations éthiques, juridiques ou commerciales liées aux données. »

Personne menant des activités de recherche : « Tout membre du personnel enseignant, de recherche, professionnel, de soutien, de gestion, de la communauté étudiante ainsi que toute personne collaboratrice, autant à l'externe qu'à l'interne, contribuant à la réalisation et à la gestion d'activités de recherche. »¹⁸

Recherche : « Démarche visant le développement des connaissances au moyen d'une étude structurée ou d'une investigation systématique. »¹⁹

4. Comité sur la gestion de données de recherche

Un comité sur la gestion des données de recherche réunissant différentes personnes du Cégep de Granby a été mis sur pied pour élaborer la *Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche* et assurer sa mise en application. Ses membres ont été formés aux trois piliers de la gestion des données de recherche, soit : la stratégie institutionnelle, les plans de gestion des données et le dépôt des données. Ce comité relève de la Direction des études, responsable de la recherche au Cégep. Il rassemble : des personnes des technologies de l'information, de la bibliothèque et des archives, des membres du comité d'éthique de la recherche (CER), des conseillers en technopédagogie et en recherche, le gestionnaire responsable de la recherche, des chercheuses et des chercheurs, ainsi que toute personne intéressée par la recherche.

¹⁷ Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN), *Les principes PCAP des Premières Nations*, 2024.

¹⁸ Cégep de Jonquière, *Politique : Conduite responsable en recherche*, 2023, p. 3

¹⁹ IRSC, CRSNG et CRSH, EPTC 2, 2022, p. 312.

4.1 Mandat du comité

Le comité sur la gestion des données de recherche a pour mandat de mettre en place des mécanismes assurant une gestion responsable des données de recherche au Cégep de Granby, en conformité avec les politiques des organismes subventionnaires, à l'aide des actions décrites ci-dessous.

Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche

- Rédiger et mettre en place la *Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche* du Cégep de Granby et la rendre publique ;
- Assurer le suivi de la *Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche* et l'ajuster en fonction des réalités et des nouveaux besoins à l'aide d'une feuille de route ;
- Faire le bilan et la révision de la stratégie.

Veille en gestion des données de recherche

- Connaître les différentes initiatives en matière de gestion des données de recherche (de l'Alliance de recherche numérique du Canada, de la Fédération des cégeps, de l'Association pour la recherche au collégial, du Centre de documentation collégial) et se familiariser avec les outils disponibles ;
- Effectuer une veille de la littérature en gestion des données de recherche (GDR) et identifier les bonnes pratiques tout au long du cycle de vie des données, en tenant compte de considérations éthiques, des principes FAIR et PCAP et des lois québécoises ;
- Évaluer l'état des lieux de la gestion des données de recherche au Cégep et identifier les changements nécessaires pour se conformer aux exigences de la part des organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux.

Formation, sensibilisation et promotion de la gestion des données de recherche

- Identifier et mettre en place des activités de sensibilisation, de formation, de diffusion et de promotion d'une saine gestion des données pour la communauté collégiale ;
- Identifier les outils et proposer des ressources pour accompagner les chercheuses et chercheurs lors de la rédaction et la mise en œuvre de leur plan de gestion de données (PGD) ;
- Créer un espace de référence virtuel (Espace Recherche), à l'intention des chercheuses et chercheurs et des personnes concernées par la gestion des données de recherche, regroupant les ressources et l'information disponible ;
- Se familiariser avec les options de dépôts numériques proposés par la Fédération des cégeps et d'autres organismes et accompagner les chercheuses et chercheurs à s'approprier la démarche du dépôt numérique.

5. Objectifs de la Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche

La *stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche* vise le développement d'une culture de saine gestion des données de recherche et la mise en place d'une structure pour aider les chercheuses et chercheurs à adopter des pratiques de gestion des données de recherche responsables. Elle vise à promouvoir l'excellence en matière de recherche. La stratégie s'appuie sur les principes FAIR afin que les données de recherche soient : faciles à trouver ou découvrables, accessibles, interopérables et réutilisables. Elle tient également compte du concept d'autodétermination autochtone et reconnaît que les données relatives à la recherche doivent être gérées conformément aux principes de gestion des données élaborés et approuvés par ces collectivités, selon les principes du consentement libre, préalable et éclairé et les principes PCAP (propriété, contrôle, accès et possession). Les objectifs spécifiques de la stratégie sont les suivants :

- Promouvoir l'excellence en matière de recherche au Cégep de Granby par l'adoption de bonnes pratiques ;
- Évaluer l'état actuel de la gestion des données de recherche au Cégep de Granby ;
- Identifier les changements nécessaires afin de se conformer aux politiques des organismes subventionnaires en matière de gestion des données, à partir de différents outils ;
- Définir une feuille de route pour améliorer la capacité institutionnelle en matière de gestion des données de recherche.

6. Valeurs et postulats fondamentaux

Les actions de la présente *Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche* sont orientées par un ensemble de valeurs et de postulats fondamentaux.

6.1 La reconnaissance de l'importance des données de recherche

Les données de recherche, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, constituent des éléments déterminants dans la démarche scientifique, puisqu'elles permettent de faire progresser le savoir et de produire de nouvelles connaissances. Dans une perspective de transparence, de saine utilisation des fonds publics et de réutilisation des données, il importe que les données puissent faire l'objet d'une gestion efficace, structurée et rigoureuse. Effectivement, les données de recherche doivent être gérées de manière responsable et sûre. Ainsi, le Cégep de Granby reconnaît :

- Que les données issues de la recherche menée par ses chercheuses et chercheurs sont un important résultat de la recherche.
- Qu'il existe des différences légitimes dans les normes de gestion de données de recherche entre les disciplines, les domaines de recherche et les modes de recherche financés par les organismes subventionnaires qu'il faut respecter.

6.2 La formation et la sensibilisation

Comme établissement postsecondaire menant des activités de recherche, le Cégep de Granby tient à former son personnel, les chercheuses et chercheurs, ainsi que la communauté étudiante à l'importance de la gestion des données de recherche de même qu'aux principes de conduite responsable et d'éthique s'y rattachant, telle la valorisation des collectes de données qualitatives et quantitatives, l'anonymisation des données collectées et leur dépôt sur une plate-forme permettant leur réutilisation pour développer de nouveaux savoirs.

6.3 L'évolution des pratiques

La progression des milieux scientifique, technologique et informatique, ainsi que l'évolution du cadre juridique, politique et social, engendrent des modifications dans les pratiques relatives à la recherche et à la gestion des données de recherche. C'est pourquoi le Cégep de Granby souhaite adopter des principes et des procédures à jour et en adéquation avec l'évolution du milieu de la recherche et de la gestion des données de recherche en particulier.

7. Composantes de la Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche

La *Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche* comprend l'officialisation et l'uniformisation des pratiques, la sensibilisation et l'accompagnement, ainsi que la formation et l'évaluation continue des pratiques institutionnelles. Pour qu'elle soit efficace, la gestion des données de recherche requiert la participation de la communauté collégiale et l'accès à des ressources adaptées. L'adoption d'une stratégie, de directives et de procédures s'avère essentielle pour mettre en place une approche efficace et pérenne au Cégep de Granby. La consultation et l'engagement de la communauté collégiale s'avèrent des éléments incontournables pour assurer l'adhésion à une nouvelle exigence en matière de recherche, comme celle-ci.

7.1 L'officialisation et l'uniformisation des pratiques

Une *Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche* cohérente requiert que les pratiques en cette matière puissent être officialisées et uniformisées. En effet, le Cégep de Granby s'est doté de politiques relatives à la recherche, dont la *Politique sur la conduite responsable en recherche* et la *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains*. Ces politiques, mises à jour régulièrement et s'arrimant à celles des organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux²⁰, peuvent comporter des exigences en matière de gestion des données de recherche, par exemple en ce qui a trait à la durée de conservation des données, leur anonymisation, les supports de conservation, leur destruction, etc. La Stratégie doit également s'arrimer au *Calendrier de conservation et au plan de classification* de l'établissement. Dans cette perspective, le collège fait connaître ses politiques et stratégies en continu auprès de la communauté collégiale, tout en s'assurant que celles-ci se complètent et soutiennent la gestion des données de recherche. Des directives et des procédures pour le personnel impliqué dans la

²⁰ Pour les chercheuses et chercheurs québécois, les principaux organismes subventionnaires sont : l'Institut de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), les Fonds de recherche du Québec, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

gestion des données de recherche seront donc rédigées, en complémentarité avec les autres documents institutionnels.

En outre, il importe d'uniformiser les pratiques relatives aux plans de gestion des données et au dépôt des données sur une plate-forme numérique institutionnelle. En ce sens, au fur et à mesure que les programmes des organismes subventionnaires l'exigent, les chercheuses et chercheurs du Cégep de Granby élaborent un plan de gestion des données (PGD) en utilisant des modèles et des gabarits reconnus, plan qu'ils joignent à leur demande de subvention. Ce plan de gestion de données considère la nature des données qualitatives et quantitatives qui seront recueillies, conservées et stockées, et ce, en relation avec les questions de confidentialité et de brevets de propriété intellectuelle. À la fin du projet, les chercheuses et chercheurs déposent leurs données anonymisées, propres à leur discipline de recherche, dans un dépôt numérique et institutionnel déterminé par l'établissement et dans un dépôt thématique.

7.2 La sensibilisation et l'accompagnement

Le Cégep de Granby fait de la sensibilisation et de l'accompagnement l'une des pierres angulaires de sa stratégie institutionnelle, afin d'intéresser et d'outiller sa communauté à l'importance de la gestion des données. La Stratégie sera donc diffusée à l'ensemble de la communauté collégiale. À la suite de son adoption par le Comité de direction et le Comité d'éthique de la recherche, la Stratégie sera également présentée à la Commission des études et au Conseil d'administration et diffusée sur le site grand public de l'établissement. Si les perceptions concernant le partage et la gestion des données de recherche peuvent être variées chez les personnes impliquées en recherche, le Cégep de Granby considère que sensibiliser le milieu de la recherche aux avantages d'une bonne gestion de données s'avère indispensable.

Pour communiquer avec ses chercheuses et chercheurs, le Bureau de la recherche utilise une équipe TEAMS et un site *Sharepoint*, intitulé Espace Recherche, qui assurent le transfert d'informations et d'expertises sur tout ce qui concerne la recherche. Ces moyens de communication sont l'idéal pour sensibiliser la communauté collégiale à la gestion des données de recherche en diffusant des informations à jour concernant les pratiques établies et les exigences des organismes subventionnaires. La présente Stratégie est diffusée via ces canaux de communication et le site grand public du Cégep de Granby. Mis à jour régulièrement, ils sont destinés à la communauté de chercheuses et de chercheurs de l'établissement et à toute personne intéressée par la recherche au collégial. Ainsi, ces moyens de communication présentent les comités de la recherche, les politiques en recherche, de l'information sur la gestion des données de recherche (GDR), l'éthique de la recherche avec les êtres humains et la conduite responsable en recherche (CRR), ainsi que les principaux organismes et programmes subventionnaires. Ils servent aussi à rejoindre et sensibiliser la communauté de recherche à l'importance de la gestion de données que promeut la présente stratégie, et ce, en lien avec les autres politiques relatives à la recherche (*Politique sur la conduite responsable en recherche* et *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains*).

De plus, les étudiantes et étudiants qui s'initient à la recherche dans le cadre de leur cours seront également sensibilisés quant à l'importance de la gestion des données de recherche dans toute démarche scientifique et aux principes de transparence, de conduite responsable et d'éthique qui s'y rattachent, incluant des notions comme la confidentialité et l'anonymisation des données collectées, ainsi que leur dépôt sur une plate-forme permettant leur réutilisation pour développer de nouveaux savoirs. Cependant, la communauté étudiante ne sera pas tenue de déposer les données qualitatives et quantitatives collectées lors d'activités de recherche, réalisées à des fins pédagogiques.

Des activités de sensibilisation portant sur la gestion des données de recherche seront offertes à l'ensemble de la communauté collégiale par différents intervenants et prendront diverses formes (capsules vidéo, affiches, webinaires et ateliers).

7.3 La formation

Pour demeurer à jour sur le plan des pratiques exemplaires, il importe que le personnel impliqué dans la gestion des données de recherche au Cégep de Granby puisse se former de manière continue, puisque les exigences et les pratiques en la matière évoluent. Ainsi, le comité de gestion des données de recherche et les autres personnes concernées par la GDR participent aux formations offertes par le milieu collégial, le milieu universitaire et par les organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux. L'Association pour la recherche au collégial (ARC) et la Fédération des cégeps constituent des regroupements dont les travaux et les réflexions en matière de gestion de données de recherche sont suivis de près, tout comme ceux des bibliothèques collégiales et universitaires, de l'Alliance de recherche numérique du Canada, du Centre de documentation collégial (CDC), du Regroupement des bibliothèques collégiales (REBICQ) et de Synchronex.

Les chercheuses et chercheurs sont au cœur de la gestion des données de recherche. Il est donc essentiel qu'ils reçoivent des formations en cette matière, et ce, quel que soit leur niveau d'expérience en recherche. La présente stratégie verra à mettre en place de la formation et de l'accompagnement des équipes de recherche sur la gestion des données de recherche (GDR), les plans de gestion des données de recherche (PGD), l'anonymisation des données et la marche à suivre pour déposer leurs données anonymisées sur des plates-formes de dépôt numérique. Grâce à Espace Recherche et à l'équipe TEAMS, des conseils techniques spécialisés, par exemple sur les dépôts institutionnels ou thématiques à utiliser, les logiciels pour faire le dépôt, le format des données à privilégier, la durée de leur conservation, les meilleures pratiques en gestion des données de recherche, ainsi que des ressources et des activités de formation pour les équipes de recherche et la communauté collégiale seront proposés.

Les étudiantes-chercheuses et les étudiants-chercheurs qui participent à des travaux de recherche seront également formés en matière de gestion de données de recherche, plus particulièrement quant aux notions de protection des données collectées, de confidentialité, d'anonymisation et de stockage en cours de recherche, ainsi que de destruction des données en fin de recherche et ce, pour assurer la formation de la relève en recherche.

7.4 L'évaluation continue de la capacité et des pratiques institutionnelles

Finalement, la *Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche* du Cégep de Granby repose sur une évaluation continue des pratiques et sur un regard constant sur les capacités institutionnelles. Dès lors, la stratégie sera révisée tous les cinq ans, tandis que la *Feuille de route* sera mise à jour annuellement, pour tenir compte de l'avancement des travaux en gestion des données de recherche.

Comme il est mentionné dans la *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*, le contexte unique au Cégep de Granby, sa taille, le volume d'activités ainsi que les ressources affectées à la recherche se reflètent dans sa Stratégie institutionnelle. Dans cette perspective, le Collège veille à évaluer sa capacité institutionnelle à mettre en œuvre la Stratégie, et ce, de manière régulière, en ce qui a trait aux ressources humaines, à la formation nécessaire de son personnel et aux outils à développer. Le

cas échéant, des changements seront apportés pour bonifier ou modifier la Stratégie et sa *Feuille de route* pour répondre à des problématiques qui pourraient survenir.

Le Bureau de la recherche évalue de manière continue les pratiques en matière de gestion de données de recherche. Cette évaluation comprend non seulement la *Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche* elle-même et la *Feuille de route*, mais aussi toute la chaîne logistique, qui va de la rédaction du plan de gestion des données (PGD) jusqu'au versement des données anonymisées de recherche dans un dépôt numérique grâce à une personne-ressource du collège qui accompagne les chercheuses et chercheurs dans ce processus et qui s'assure de vérifier et d'approuver les données déposées. L'objectif est de veiller à ce que le processus soit le plus efficace possible, tout en se conformant aux normes et pratiques en vigueur.

8. Questions ou commentaires

Pour toute question concernant la gestion des données de recherche au Cégep de Granby, veuillez contacter :

Samia Plante

Directrice adjointe à l'enseignement et aux programmes, responsable de la recherche.

SPlante@cegepgranby.qc.ca

Nathalie Nicole Bouchard

Conseillère pédagogique à la recherche et coordonnatrice du Comité d'éthique de la recherche.

NNBouchard@cegepgranby.qc.ca

9. Médiagraphie

Association francophone pour le savoir (ACFAS) (2017). *Données ouvertes – Document de réflexion*, 21 p. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3737992>

Assemblée nationale du Québec (2021). *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*. <https://www.canlii.org/fr/qc/legis/loisa/lq-2021-c-25/derniere/lq-2021-c-25.html>

Assemblée nationale du Québec (2021). *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives*. <https://www.canlii.org/fr/qc/legis/loisa/lq-2021-c-22/derniere/lq-2021-c-22.html>

Assemblée nationale du Québec (2023). *Loi sur les archives*. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-21.1>

- Cégep André-Laurendeau et Centre de documentation collégial (2022). *Sondage des chercheuses et chercheurs au collégial sur la gestion des données de recherche (GDR)*. <https://educ.info/xmlui/bitstream/handle/11515/38623/sondage-GRD-chercheurs-CAL-CDC-juin-2022.pdf>
- Cégep de Jonquière (2023). *Politique : Conduite responsable en recherche*, 10 p. <https://www.cegepjonquiere.ca/media/tinymce/Menu%20de%20gauche/Politiques%20et%20reglements/Politique%20sur%20la%20conduite%20responsable%20en%20recherche%202023.pdf>
- Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) (2024). *Les principes PCAP des Premières Nations*. <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/>
- Fédération des cégeps (2023). *Gestion des données de recherche – Borealis : Questions-réponses*, 4 p.
- Fonds de recherche du Québec (2022). *Politique sur la conduite responsable en recherche*, 36 p. <https://frq.gouv.qc.ca/la-conduite-responsable-en-recherche/>
- Fry, J., Dearborn, D., Farrell, A., Khair, S. et Ripp, C. (2021). *Modèle d'évaluation de la maturité de la GDR au Canada (MEMAC) (1.0)*. Zenodo. <https://zenodo.org/record/5745894>
- Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) (2021). *Déclaration de principe des trois organismes sur la gestion des données numériques*, 6 p. <https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/gestion-donnees-recherche/declaration-principes-trois-organismes-gestion-donnees-numeriques>
- Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) (2022). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2)*, 317 p. https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2022.html
- Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) (2021). *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*, 6 p. <https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/gestion-donnees-recherche/politique-trois-organismes-gestion-donnees-recherche>
- Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) (2021). *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche – Foire aux questions*. <https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/gestion-donnees-recherche/politique-trois-organismes-gestion-donnees-recherche-foire-aux-questions>

Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) (2021). *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche*, 21 p. <https://rcr.ethics.gc.ca/fra/framework-cadre-2021.html>

Research Data Canada (2015). *Guidelines for the deposit of research data in Canada*, 17 p. https://www.researchgate.net/publication/280303499_Guidelines_for_the_deposit_of_research_data_in_Canada

ANNEXE - Feuille de route - Stratégie institutionnelle de GDR

FEUILLE DE ROUTE					
ÉTAPE 1 - ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION INSTITUTIONNELLE EN MATIÈRE DE GDR					
OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	ÉTAT ACTUEL	LIVRABLE
1.1 Se familiariser à la gestion des données de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux formations en GDR offertes par différents organismes : Alliance de recherche numérique du Canada, Association pour la recherche au collégial, Fédération des cégeps, Centre de documentation collégial, etc. Effectuer une veille de la littérature en GDR et connaître les différentes initiatives. 	Conseillère à la recherche et Comité sur la GDR.	2020 -2024 Depuis 2020.	En continu. En continu.	Formations suivies, informations recueillies et partage des documents avec le Comité de gestion des données de recherche et la communauté collégiale.
1.2 Mettre sur pied un comité de gestion des données de recherche qui travaillera à l'élaboration de la stratégie de GDR.	<ul style="list-style-type: none"> Former un comité permanent responsable de la gestion des données de recherche. Préciser le mandat du comité. Former les membres à la GDR et à ses 3 piliers : la stratégie institutionnelle, les plans de gestion des données et le dépôt des données. 	Conseillère à la recherche.	Janvier 2024. Février 2024. Janvier à mars 2024.	Complété. Complété. Complété.	Comité en GDR.

FEUILLE DE ROUTE

ÉTAPE 1 - ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION INSTITUTIONNELLE EN MATIÈRE DE GDR

OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	ÉTAT ACTUEL	LIVRABLE
1.3 Évaluer l'état actuel de la GDR au Cégep de Granby.	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter et faire passer le <i>Sondage des chercheuses et chercheurs au collégial sur la gestion des données de recherche (GDR)</i>, développé par le Cégep André-Laurendeau. • Faire le bilan des pratiques actuelles au Cégep de Granby, à l'aide du <i>Modèle d'évaluation de la maturité de la GDR au Canada (MEMAC)</i>. • Inventorier les politiques, les directives et les procédures de l'établissement en matière de GDR. 	Conseillère à la recherche et Comité sur la GDR.	<p>Hiver ou automne 2024</p> <p>Automne 2024</p> <p>Hiver 2024</p>	<p>À faire.</p> <p>À faire.</p> <p>À faire.</p>	<p>Compilation et analyse des réponses du sondage, présentées au Comité sur la GDR.</p> <p>MEMAC complété.</p> <p>Inventaire des politiques du collège.</p>
1.4 Identifier les changements nécessaires et définir les actions à réaliser en matière de GDR au Cégep de Granby.	<ul style="list-style-type: none"> • À partir du MEMAC, des conclusions du sondage et de l'inventaire des politiques, produire un tableau synthèse des lacunes et des actions à mener en GDR dans l'établissement. 	Conseillère à la recherche et Comité sur la GDR.	Automne 2024	À faire.	État des lieux et actions à mener en GDR.

FEUILLE DE ROUTE					
ÉTAPE 2 - BONNES PRATIQUES EN GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE					
OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	ÉTAT ACTUEL	LIVRABLE
2.1 Réfléchir aux bonnes pratiques en matière de gestion des données de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> • Cerner les concepts de la GDR pour en avoir une compréhension commune²¹. • Identifier les bonnes pratiques à mettre en place, tout en tenant compte : <ul style="list-style-type: none"> • Des considérations éthiques, • Des principes FAIR, • Des principes PCAP. • Arrimer la gestion des données de recherche de l'établissement aux lois québécoises.²² 	Comité sur la GDR.	Automne 2024	À faire.	Concepts, bonnes pratiques et exigences des lois québécoises en matière de GDR.

²¹ Exemples de concepts à définir et décrire : accès et partage des données, anonymisation des données, conservation des données, collection de données de recherche, considérations éthiques, curation des données de recherche, médiation des données de recherche, préservation à long terme, protection de la vie privée, propriété intellectuelle, qualité des données de recherche, etc.

²² *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021) ; Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives (2021) ; Loi sur les archives (2023).*

FEUILLE DE ROUTE
ÉTAPE 3 - DÉPÔT DES DONNÉES DE RECHERCHE

OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	ÉTAT ACTUEL	LIVRABLE
3.1 Se familiariser avec le fonctionnement des dépôts de données numériques.	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux discussions du réseau collégial sur l'utilisation d'un dépôt numérique officiel. • Identifier un dépôt numérique institutionnel multidisciplinaire et des dépôts thématiques pour que les chercheuses et chercheurs du collège déposent leurs données de recherche. • Se familiariser avec la marche à suivre et les logiciels pour le dépôt des données de recherche, à l'aide des formations disponibles. 	Conseillère à la recherche et Comité sur la GDR.	<p>2021-2024</p> <p>Hiver et automne 2024</p> <p>Automne 2024 et hiver 2025</p>	<p>En cours.</p> <p>À faire.</p> <p>À faire.</p>	Endroits pour déposer les données des chercheuses et chercheurs de l'établissement.
3.2 Assurer le dépôt des données de recherche collectées par les chercheuses et chercheurs de l'établissement.	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les chercheuses et chercheurs lors du dépôt de leurs données de recherche anonymisées. • Vérifier et approuver les données déposées dans le dépôt numérique institutionnel et les dépôts thématiques. 	Conseillère à la recherche et personne-ressource en GDR.	Automne 2025 – Hiver 2026	À faire.	Dépôt des données de recherche pour les recherches menées au Cégep de Granby.

FEUILLE DE ROUTE

ÉTAPE 4 - COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE

OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	ÉTAT ACTUEL	LIVRABLE
4.1 Officialiser et uniformiser les pratiques en matière de gestion des données de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger la <i>Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche</i>. • Faire adopter la Stratégie par le Comité de direction et le Comité d'éthique de la recherche (CER). • Présenter la Stratégie à la Commission des études et au Conseil d'administration. • Diffuser la Stratégie et les politiques relatives à la recherche à la communauté collégiale sur Espace Recherche et sur le site grand public.²³ • Rédiger des directives et des procédures pour le personnel impliqué dans la GDR. 	Conseillère à la recherche et Comité sur la GDR.	Janvier à mars 2024	Complété.	Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche.
			Avril 2024	Complété.	
			Mai 2024	Complété.	
			Automne 2024	À faire.	Publication de la stratégie et des 2 politiques.
			Hiver 2025	À faire.	Directives et procédures en gestion des données de recherche.

²³ Il s'agit des documents en recherche suivants : *Stratégie institutionnelle de gestion de données de recherche, Politique sur la conduite responsable en recherche, Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains.*

FEUILLE DE ROUTE

ÉTAPE 4 - COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE

OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	ÉTAT ACTUEL	LIVRABLE
4.2 Sensibiliser la communauté collégiale du Cégep de Granby à la gestion des données de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> • Créer Espace Recherche. • Recenser l'offre de formation et le matériel disponible en matière de sensibilisation à la GDR et conserver le matériel pertinent. • Créer du matériel et des outils de sensibilisation adaptés à la communauté collégiale, selon les besoins recensés. • Sensibiliser les chercheuses et chercheurs aux exigences des organismes subventionnaires en matière de GDR et aux pratiques établies. • Sensibiliser les étudiantes et étudiants qui s'initient à la recherche aux principes de GDR. 	Conseillère à la recherche et Service des communications.	<p>Automne 2024. Automne 2024- hiver 2025.</p> <p>Hiver 2025.</p> <p>À chaque session à compter de l'hiver 2025.</p> <p>Automne 2025 et en continu.</p>	<p>À faire. À faire.</p> <p>À faire.</p> <p>À faire.</p> <p>À faire.</p>	<p>Espace Recherche.</p> <p>Campagne de sensibilisation, pouvant comprendre des affiches, des capsules vidéo, des messages, de l'information sur Espace Recherche, etc.</p>
4.3 Former les personnes impliquées en recherche au Cégep de Granby.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place de la formation et de l'accompagnement pour les chercheuses et chercheurs sur la gestion des données de recherche (GDR), l'anonymisation de leurs données, les plans de gestion des données de recherche (PGD) et la marche à suivre pour le dépôt de leurs données de recherche. • Mettre en place de la formation pour les étudiantes-chercheuses et étudiants-chercheurs sur la gestion des données de recherche (GDR) et ses principes. 	Conseillère à la recherche et Comité sur la GDR.	<p>Automne 2025 – Hiver 2026</p> <p>Automne 2025 – Hiver 2026</p>	À faire.	Capsules, ateliers et autres documents de formation.

FEUILLE DE ROUTE

ÉTAPE 4 - COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE

OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	ÉTAT ACTUEL	LIVRABLE
4.4 Faire l'amélioration continue des pratiques institutionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le suivi de l'évolution des pratiques et des normes en matière de GDR. • Évaluer les besoins de l'établissement en matière de GDR (ressources humaines, formations, outils, etc.). • Faire la mise à jour annuelle de la <i>Feuille de route</i> de la <i>Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche</i>. • Réviser tous les 5 ans la <i>Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche</i>. 	Conseillère à la recherche et Comité sur la GDR.	<p>En continu.</p> <p>Annuellement, au printemps,</p> <p>Annuellement, au printemps.</p> <p>À compter de 2029.</p>	À faire.	<p>Mise à jour annuelle de la <i>Feuille de route</i>.</p> <p>Révision de la <i>Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche</i> tous les 5 ans.</p>